



PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 17 mai 2025

Le dix-sept mai deux-mille vingt-cinq à dix heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Anne COURTIAL, Maire.

Présents : Virginie BROS-FACER, Mélanie COT, Anne COURTIAL, Didier GABRIEL, Marie-Dominique SELETTI

Absents : Didier GABRIEL

Procuration :

Quorum : 3

Secrétaire de séance : Mélanie COT

A l'ordre du jour :

- désignation du secrétaire de séance ;
- approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 14 avril 2025
- délibération : convention de mandat pour travaux 2025 avec la CCAL ;
- délibération : augmentation du temps de travail de l'adjoint des services techniques ;
- délibération : organisation du temps de travail des agents ;
- information : Maison de la motte castrale, retours des premiers échanges
- prochaine date du conseil municipal ;
- questions diverses.

Désignation du secrétaire de séance

Mélanie COT est désignée secrétaire de séance.

Votants : 4 Votes pour : 4 Votes contre : 0 Abstentions : 0

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 14 avril 2025

Madame La Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 14 avril 2025 et propose au Conseil Municipal de l'approuver.

Le Conseil Municipal procède au vote :

Votants : 4 Votes pour : 4 Votes contre : 0 Abstentions : 0

Délibération : convention de mandat pour travaux 2025 avec la CCAL

Madame la Maire rappelle que la Communauté de Communes Arize Lèze réalise à la demande de chaque commune différents travaux. En ce qui concerne la commune de Castex, il serait nécessaire de réaliser divers travaux sur la voirie communale (création ou curage de fossés, création de passages busés, débroussaillage, travaux d'entretien, fourniture de matériaux granulats), la création et l'entretien de la voirie rurale, la création de voies nouvelles, la réalisation d'équipement nouveaux pour l'année 2025.

Elle informe le Conseil Municipal que la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique prévoit dans son titre premier la conclusion d'une convention ayant pour objet de confier au mandataire (la Communauté de Communes Arize Lèze) l'exécution de ces travaux.

Madame la Maire demande au Conseil Municipal :

- D'approuver la convention de mandat annexée à la présente délibération,
- De l'autoriser à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette décision.

Le Conseil Municipal procède au vote :

Votants : 4 Votes pour : 4 Votes contre : 0 Abstentions : 0

Délibération : augmentation du temps de travail de l'adjoint des services techniques

Madame la Maire expose au Conseil Municipal qu'en raison d'une augmentation des besoins du service technique communal (bâtiments communaux, espaces verts, etc.), il est apparu nécessaire d'augmenter le temps de travail de Monsieur ROIG Vincent, agent technique actuellement employé à temps non complet à hauteur de 4 heures hebdomadaires.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les nécessités croissantes du service technique communal, notamment l'entretien des bâtiments communaux vieillissant ainsi que les espaces verts à aménager,

Considérant que l'organisation actuelle du service ne permet plus de répondre efficacement à la charge de travail,

Considérant la volonté de la commune de répondre aux attentes des administrés dans les meilleures conditions possibles,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Considérant que l'agent ROIG Vincent exerce ses fonctions avec sérieux et efficacité, et qu'il est disposé à accepter une augmentation de son temps de travail,

Madame la Maire propose, afin d'assurer un meilleur fonctionnement du service et de répondre aux besoins de la commune, de porter son temps de travail de 4 heures à 8 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} juin 2025 selon les horaires suivants : les jeudis de 8h-16h dont trente minutes de pause légale sur le temps méridien.

Madame la Maire propose au Conseil Municipal

- d'approuver l'augmentation du temps de travail de l'agent technique Monsieur ROIG Vincent de 4 heures à 8 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} juin 2025.
- de charger Madame la Maire de procéder à la modification du contrat de travail de l'agent concerné en ce sens.

Le Conseil Municipal procède au vote :

Votants : 4 Votes pour : 4 Votes contre : 0 Abstentions : 0

Délibération : organisation du temps de travail des agents :

Madame la Maire ajourne cette délibération qui relève d'un arrêté municipal et non d'une délibération. Elle informe toutefois le Conseil Municipal de modifications dans les horaires de travail des agents, suite à l'échange avec le centre de gestion de l'Ariège. En effet, une réflexion a été menée quant à la mise en place des pauses réglementaires dans le temps de travail et un arrêté municipal stipulera les modifications à appliquer.

Retours divers :

AG de l'ACCA de Castex : Avis du Conseil Municipal

Maison de la motte castrale : Présentation des divers formats de projet de la phase « esquisse ». Le Conseil Municipal doit émettre un ordre de préférence dans les propositions et faire connaître ses commentaires. A l'issue de cette réflexion, un ordre de service sera émis aux architectes avec les commentaires du Conseil Municipal.

Questions diverses :

Date prochaine séance du Conseil Municipal

Madame la Maire propose au Conseil Municipal de fixer le prochain conseil municipal.

La prochaine séance du conseil municipal est fixée au 21 juin 2025 à 9h30.

La séance est levée à midi .

Fait à Castex, le 17 mai 2025

Madame La Maire,
Anne COURTIAL

Le secrétaire de séance :
Mélanie COT

